



3^e édition

Actes

États généraux du HANDICAP

Samedi 15 octobre 2011

Maison des Associations

caen.fr

CAEN
Normandie

Introduction de M. Gilles Détéville, maire adjoint aux affaires sociales

En vous remerciant de votre présence et de votre participation active, nous allons commencer ces troisièmes états généraux du handicap. Avant de passer la parole à Philippe Duron, je vais dire deux ou trois choses pour recadrer nos débats.

Ces états généraux correspondent à un engagement de la municipalité, nous avons considéré qu'on ne construit pas seuls des politiques publiques et transversales que sont les politiques publiques du handicap. La ville doit prendre des initiatives, elle le fait, on le démontre depuis trois ans, mais elle a besoin d'autres partenaires institutionnels, et associatifs particulièrement.

C'est la raison pour laquelle je travaille avec mes collègues dont certains sont présents ici, Jean-Louis Touzé, en charge des bâtiments communaux et Cécile Dossou, en charge de la voirie et de l'espace public.

Sur la question de l'accessibilité, ils sont aux manettes.

Ces états généraux nous permettent aussi, chaque année, même si on se voit tout au long de l'année à d'autres occasions, de nous faire part des réalisations, des initiatives de l'année écoulée, un bilan, et surtout, les projets de l'année qui s'annonce.

J'excuse en même temps Xavier Le Coutour en charge du logement, qui a est pris par ailleurs. Il est remplacé par Sophie Vermès, qui est également administratrice de Caen Habitat.

Il faut aussi excuser Corinne Feret, vice-présidente à la Région qui remplace Laurent Beauvais à Cherbourg et Madame Coletta, directrice de la maison départementale des personnes handicapées du Calvados.

Introduction de M. Philippe Duron, maire de Caen

Mesdames Messieurs les présidents, Mesdames Messieurs, chers amis, je suis heureux d'ouvrir ces troisièmes états généraux du handicap.

Vous êtes 10 000 caennaises ou caennais en situation de handicap. C'est un nombre très important. Et notre responsabilité bien sûr, c'est de vous permettre de vivre complètement, de vivre comme des caennaises et des caennais à part entière, de faire en sorte que vous rencontriez dans votre vie quotidienne, le moins d'obstacles, mais aussi plus de facilité.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a obligé les collectivités territoriales à avancer, mais elle ne doit pas être seulement perçue comme une contrainte, mais bien au contraire comme une opportunité à modifier la manière dont nous appréhendons l'action publique au quotidien. Cette loi est, en effet, un formidable levier pour améliorer votre vie, la vie de toutes les personnes en situation de handicap, mais également celle de l'ensemble de nos concitoyens. Pour ce qui est de la mobilité, nous vieillirons tous, nous aurons tous des difficultés à nous déplacer. C'est une politique qui a une vocation universelle.

Nous avons depuis trois ans mis en place une politique volontaire, volontariste même, pour faciliter l'action et l'accès de chacun et de chacune à la cité, et à ce qui fait son attractivité économique, culturelle, éducative, sportive, sociale.

C'est ce qui a permis notamment à notre ville de gagner 18 places au classement de l'Association des paralysés de France, entre 2009 et 2010, et aujourd'hui, de se situer à la septième des villes les plus accessibles en France, avec la note maximum pour le volontarisme de l'action municipale.

Concernant le réaménagement de l'Hôtel de ville et de l'esplanade, vous avez vu l'importance des travaux pour vous permettre d'entrer sans gêne à la maison commune. Pour les travaux de mise en accessibilité du conseil municipal, nous préparons l'installation d'un ascenseur mais c'est plus compliqué qu'on ne l'imaginait, il faut déplacer les services, il faut aussi traiter une question d'amiante, qui a ralenti le processus, mais ce sera fait dans les mois qui viennent.

Je pense que nous progresserons encore dans ce classement lorsque ces différents travaux seront achevés.

Le chemin à parcourir est encore long, on ne se satisfait pas bien évidemment de la situation actuelle, et nous continuerons à agir et à progresser. Le contexte budgétaire dans lequel nous sommes aujourd'hui, avec le gel des dotations de l'État, ne nous facilite pas la tâche. On est obligé de faire un certain nombre de choix, et de hiérarchiser les travaux qui restent à accomplir, et ils sont nombreux. Donc nous aurons l'occasion vraisemblablement, dans les années qui viennent, de vous soumettre un certain nombre de possibilités entre lesquelles il faudra bien sûr et malheureusement choisir.

Au-delà de la seule accessibilité physique des bâtiments, nous devons également mener une action qui embrasse l'ensemble de la vie sociale, je pense bien sûr à l'emploi, qui est la condition de tout pour s'intégrer socialement, et sur lequel nous avançons, mais il reste des progrès à faire. C'est d'autant plus difficile que le contexte de l'emploi est difficile pour l'ensemble de la population active. Les personnes en situation de handicap ont encore plus de mal à entrer dans l'emploi, parce que le coût de l'adaptation du poste de travail est plus important que pour un valide, la productivité est un peu moins bonne, parce que, parce que, parce que..., et souvent, l'employeur préfère payer une compensation plutôt que de faire cet effort très important pour adapter ces postes de travail à l'emploi.

Je pense aussi à l'accès au logement, où les besoins sont considérables, mais où, là encore, les bailleurs sociaux font des efforts redoublés. Nous étions avant hier avec Gilles Deterville, Xavier Le Coutour, dans un concours d'architecture organisé par Caen Habitat pour le futur programme Clémenceau et, ici, nous avons dans le programme pu constater que Caen Habitat avait exigé des logements nombreux réservés aux personnes malvoyantes mais également pour des personnes à mobilité réduite. Cela maintenant est intégré dans les programmes de Caen Habitat, avec un nombre de logements qui est tout à fait significatif.

Enfin, je pense aussi à l'accès à l'information. Vous devez bien connaître, dans une société qui est hyper informée, toutes les possibilités qui vous sont offertes. Il est parfois difficile d'accéder à cette information.

Nous avons essayé de trouver les moyens d'y parvenir, avec un guide pratique, qui sort aujourd'hui, vous allez l'avoir tout à l'heure, c'est la première édition de ce guide réservé aux personnes en situation de handicap. Vous trouverez dans ce guide bien évidemment des informations sur la façon de vous informer, de vous déplacer, d'apprendre, de travailler, de vous loger, de vivre au quotidien, de vous soigner, de sortir, un répertoire de toutes les associations qui travaillent sur la question du handicap, pour pouvoir être solidaires ou coopérer. C'est un guide qui est bien fait et qui est illustré de manière à ce que vous puissiez le consulter agréablement et trouver des repères.

Tout à l'heure, l'information n'est pas seulement papier, vous aurez une présentation par notre webmaster qui gère le site Internet de la ville. C'est un jeune garçon qui vient d'arriver il y a quelques mois: il vous présentera les évolutions du site internet qui vous sont destinées. Ce sont des innovations de cette année, mais ce ne sont pas les dernières innovations de la ville, chaque année nous essaierons de progresser, pour vous permettre de vivre de façon plus autonome, plus facile et d'augmenter encore cette solidarité qui doit exister entre toutes les caennaises et tous les caennais.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Merci Monsieur le Maire. Nous allons successivement aborder ce matin toutes les thématiques abordées par Monsieur le Maire de façon transversale. La question de handicap ne se réduit pas à la question sociale, trop souvent la question du handicap est abordée sous l'angle social, c'est seulement un de ses aspects.

Parmi les thèmes, il y a deux choses pour une municipalité calées par la loi du 11 février 2005 malgré les tentatives de certains parlementaires pour remettre en cause certains dispositifs de la loi pour repousser le fameux rendez-vous de 2015: on verra ces deux aspects forts de cette loi, l'emploi et l'accessibilité au sens physique, mais toutes accessibilités confondues.

Sur l'emploi, nous avons travaillé, avec Corinne Feret, maire-adjoint en charge du personnel, sur un document qui vient d'aboutir, on a eu la satisfaction cette semaine d'avoir la réponse officielle définitive.

Il s'agit de passer une convention trisannuelle, qui commencera le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014, qui engage la ville et son CCAS (centre communal d'action social), en sa qualité d'employeur public (2 600 agents au total). C'est un dossier complexe, je remercie d'ailleurs Madame

Houley qui a travaillé sur ce dossier, avec le FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), qui est l'équivalent de l'AGEFIPH mais dans la fonction publique. Vous savez que depuis 2006, les villes qui ne sont pas aux normes sur cette question-là, payent des pénalités, variables selon leur implication au FIPHFP. Ce fonds a ensuite vocation à conseiller les collectivités et à financer un certain nombre de leurs actions.

Le travail avec la direction des ressources humaines (DRH) de la Ville a duré plus d'une année, et il vient d'aboutir. La ville va s'engager aux côtés du FIPHFP sur 3 ans sur un plan qui engage 1 million d'euros, en cofinancement, à peu près 50/50, 50% viendra du FIPHFP, 50% de la ville. Il fallait d'abord faire un diagnostic aussi précis que possible, ce n'était pas simple. Quand on posait la question de savoir quel était notre taux d'emploi de travailleurs handicapés, on n'avait pas une réponse totalement précise et sincère, parce que ce travail de collecter et de certifier n'avait jamais été fait. Il ne s'agit pas seulement de donner des chiffres, parce que le FIPHFP vérifie, et nous sommes arrivés à prouver que la ville, pour ce qui la concerne, est à 4,5%, et le CCAS est un peu plus bas, à 2%. C'est un peu normal, car la filière de l'emploi au CCAS (sanitaire et sociale) comporte beaucoup d'emplois physiques, qui sont plus difficilement accessibles à certains types de handicap. Le maire disait tout à l'heure que lorsqu'on parlait de handicap, on pensait tout de suite handicap physique, avec fauteuil roulant, c'est celui qui est le plus visible, mais dans notre plan, avec la DRH, nous veillerons à travailler les autres types d'intégration du handicap : handicap visuel, qui nécessite des matériels complémentaires, le handicap auditif aussi, et peut-être même d'autres types de handicap, handicap mental ou psy, qui est plus difficile à intégrer, mais c'est possible aussi, il y a des exemples en France.

Ce plan se décline en 8 axes principaux, notamment le recensement des bénéficiaires potentiels, l'information et la sensibilisation des différents acteurs, et en particulier des agents municipaux.

Il y a un travail de pédagogie à faire, car certains handicaps font peur, une information sur la politique mise en œuvre au fil des ans, nous devons rendre chaque année des comptes au FIPHFP, et si on n'était pas vigilant, on pourrait perdre notre financement.

Il y a également le recrutement des agents en situation de handicap, car il y a soit le recrutement en amont, vous savez que la ville remplace ses agents qui partent en retraite, globalement, donc il y a un aspect volontariste de voir si c'est possible sur un poste libéré, d'engager un travailleur en situation de handicap, et il y a la reconnaissance du handicap des agents qui, en cours de carrière, sont amenés à être reconnus travailleurs handicapés.

Les aménagements de poste, c'est un autre axe, c'est important techniquement et financièrement, le FIPHFP va nous y aider.

Et un élément moins connu, sur lequel nous avons déjà engagé des actions, particulièrement le CCAS, c'est le recours à la sous-traitance sur les marchés publics, des ESAT (établissements et services d'aide par le travail), toutes les structures qui embauchent des travailleurs en situation de handicap, et qui peuvent répondre à certains marchés de la ville. On pense souvent aux espaces verts, mais il n'y a pas que ça. Il y a des travaux administratifs possibles, différents marchés de fournitures possibles également. Nous nous engageons à augmenter la part vis-à-vis de ces structures.

Concrètement, la ville devra, sur les trois ans, recruter 32 personnes en situation de handicap, et le CCAS, 13.

Bien sûr, nous sommes tous impatients en tant qu'élus d'aller le plus vite possible et dans les meilleures conditions afin d'atteindre l'objectif de 6% de travailleurs handicapés fixé par la loi. Mais on a considéré avec Corinne Feret, qu'en trois ans, la marche était haute, notamment pour le CCAS.

Donc, on a préféré afficher un objectif plus réaliste: notre ambition est d'arriver pour le CCAS à 4,5%, et la ville a l'ambition de passer de 4,5% à 5,5%.

Nous avons maintenant un outil extrêmement performant pour mesurer notre engagement. Sur ce sujet comme sur d'autres, vous allez nous aider, car vous connaissez bien les publics sur les différents types de handicap que vous représentez.

Vous êtes environ 40 associations à avoir signé l'an dernier la charte ville-handicap, qui est notre feuille de route commune. Le conseil municipal validera prochainement cet accord avec le FIPHFP.

J'ai cité tout à l'heure Isabelle Houley, que beaucoup connaissent puisqu'elle travaille sur cette question du handicap auprès de moi depuis quelques temps déjà. Mais, parmi les nouveaux arrivés de l'année, nous avons aussi une nouvelle directrice générale du CCAS, Danièle Fourdan, qui est arrivée de Rennes en mai 2011.

- **Danièle Fourdan, directrice du CCAS** : Il y a des choses qui sont en avance à Caen, par rapport à d'autres villes, et les nouvelles technologies peuvent permettre des avancées conséquentes pour les personnes atteintes d'un handicap quel qu'il soit. Ça se voit quand on vient d'ailleurs aussi.

ECHANGES AVEC LA SALLE

- **Fabrice Deschamp, chargé de mission handicap à la CFDT Basse-Normandie:** Je pose depuis deux ans l'éternelle question de l'emploi. Des réponses ont été données, je me satisfais d'entendre que la convention avec le FIPHFP est actée. Très important, car dans la mise en œuvre, c'est un outil essentiel pour aboutir.

Mais je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur Duron. Lorsqu'il parle de situation de handicap et de productivité, je voudrais lui dire quand même qu'à compétences égales, il n'est pas évident que la productivité soit moins importante pour une personne handicapée que pour une personne valide. Des études ont démontré que l'engagement dans le travail chez les personnes handicapées était plus important dans certains secteurs.

Deuxième remarque: vous vous êtes félicités, et c'est très bien, que la ville de Caen arrive de la 25^e place à la 7^e en ce qui concerne l'accessibilité. Madame Feret avait dit, il y a deux ans, que la ville de Caen en termes d'emploi se situait à peu près au milieu des collectivités territoriales, j'aimerais bien que la ville de Caen puisse accéder également à la 7^e place en matière d'emploi.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales :** Bien sûr, c'est une ambition que l'on peut partager mais il faut aussi être réaliste, compte tenu des enjeux financiers. Nous ne voulons pas que le handicap soit une variable d'ajustement: d'ores et déjà, un million d'euros est sanctuarisé sur trois ans pour l'emploi des travailleurs handicapés.

A ma connaissance; il n'existe pas de classement concernant le volontarisme des villes sur l'emploi.

- **Marie-Laure Gaunet, APAEI (Association des parents et amis de personnes handicapées mentales) de Caen:** Je suis un peu inquiète de vous entendre dire « peut-être » à propos de la progression de l'emploi des personnes handicapées mentales. Il y a toutes sortes de handicap mental, certains demandent un encadrement particulier, mais pour d'autres, ils peuvent occuper un emploi, sans peser sur l'ensemble de l'entreprise.

Nous souhaiterions qu'il y ait un effort égal de fait par rapport aux handicapés mentaux.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales :** J'en profite pour excuser Monsieur Maincent, président de l'APAEI.

Vous avez raison, il n'y a pas de discrimination à faire, il y a une approche de la question qui est différente.

Pour réussir, il faut que les agents, futurs collègues de ces travailleurs en situation de handicap, soient eux-mêmes en position de former, et en position de bien accueillir et que l'intégration soit réussie. Donc c'est un travail, il faut le reconnaître, mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas possible, un peu plus difficile que sur le handicap « traditionnel », qui est le handicap physique, mais on ne le perd pas de vue, et quand je dis qu'on travaillera avec les associations, bien entendu, on a besoin de vous, notamment de l'APAEI.

- **Véronique Fourmeaux, Handi'cap Citoyen:** Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, est-ce que vous avez réfléchi à une part de travail confiée aux entreprises protégées ?

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales :** Cela est indiqué, y compris sur un plan chiffré, dans la convention FIPHFP.

Elle se décline en fiches actions, très précises, mais s'agissant du recours sur les marchés à la sous-traitance, par rapport à des entreprises comme celles auxquelles vous faites allusion, oui, il y a des marges de progrès à faire pour la ville comme pour son CCAS, parce que c'est possible, et ça contribue à baisser la fameuse pénalité que nous aurions à payer au FIPHFP. On traduit en équivalent poids les milliers d'euros qui peuvent être passés en marchés publics auprès de ces institutions et associations. Voilà comment ça se passe.

- **Madame Annick Czezko, présidente de la CAF du Calvados:** Quand vous parlez de sous-traitance et d'encadrement, on a les éléments pour, car vous pouvez prévoir de la sous-traitance en ESAT, les moniteurs sont là. Certains petits boulots pourraient être faits au sein des ESAT, sans personnel formé.

En ce qui concerne l'accessibilité à la MDPH rue du Onze novembre, le trottoir est trop glissant, même quand il n'y a pas de verglas, c'est une patinoire pour les personnes qui y accèdent. Ce n'est pas tout à fait réussi.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Cécile Dossou a entendu. Il y a des progrès à faire là-dessus.

- **Nadège Daniel, Association des paralyés de France (APF)** : Pour compléter la remarque, il y a un trottoir qu'il faut qu'on monte avec nos voitures à la Maison du handicap, la place de parking n'est pas complètement plate et il faut monter un peu, du coup... En sachant que nos voitures coûtent cher et il faut y faire attention, c'est dommage qu'il y ait ce rebord à franchir en plus du sol qui est glissant quand on descend de la voiture.

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie et de l'espace public** : Cela est porté à la connaissance des services.

- **Véronique Gaillard, individuelle**, je ne représente personne en particulier dans le cadre de mon intervention.

On a éliminé un tas d'emplois pour faire des économies, ne serait-il pas bon de recréer un certain nombre d'emplois qui feraient faire des économies d'échelles ? Un exemple : nettoyer les voies de chemin de fer, des emplois accessibles facilement pour un tas de personnes. Aujourd'hui, on ne le fait plus et on a la ligne Caen/Paris qui s'arrête parfois parce que les lignes sont sales. C'est tout un tas d'emplois, on pourrait en trouver plein d'autres, qui ont un coût, mais qui, en bout de course, ont une réduction des charges et des risques importants. Voilà, c'est une suggestion.

- Je voudrais vous demander, pour les poubelles, vous allez mettre un cheval pour les ramasser. C'est très intéressant, pourquoi vous ne pouvez pas mettre un compagnon avec le cheval, pour passer avec les poubelles ? Ce serait un emploi en plus pour les personnes handicapées.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : Ce ramassage des poubelles, c'est une expérience, ça ne va pas durer longtemps, un mois pour faire des tests. Cela ne va pas s'inscrire dans la durée, je pense. En plus, il faut former les gens à ça, c'est un peu compliqué.

- **Jacques Séjalon, délégué départemental de l'Association des paralyés de France**: Il ne faudrait pas non plus tomber avec des emplois de sous-catégorie et sous-évaluer le travail des personnes handicapées.

- **Arnaud Jusiewicz, APAEI de Caen**: Je suis parent d'enfant handicapé, on parle beaucoup d'emploi, et je voudrais un peu ouvrir aussi sur les loisirs, puisqu'on parle d'accessibilité, pour les enfants souffrant d'un handicap mental.

Comment on peut trouver pour nos enfants, par exemple, les mercredis après-midi, des activités comme tous les autres gamins ? Est-ce qu'ils peuvent aller dans un centre aéré ? C'est un débat, je veux qu'on puisse converser là-dessus.

Il faut aussi peut être informer les gens pour pouvoir accueillir des enfants handicapés. Ils le font. Ma fille a été accueillie dans des centres aérés à Caen le mercredi.

La mairie organise des stages pour les vacances de la Toussaint et en téléphonant à la mairie, j'ai demandé si on pouvait accueillir ma fille qui a un handicap mental, et je comprends que ce ne soit pas facile, la question est peut-être difficile à envisager.

Au sein des associations comme l'APAEI ou d'autres, il y a des choses qui sont mises en place, mais tout ça coûte très cher.

Heureusement, les choses ont bien changé depuis 50 ans, ma fille a 17 ans et les choses sont nettement plus faciles que pour les parents d'il y a plus longtemps, mais en même temps le loisir est aussi de plus en plus important. Comment faire pour que nos enfants en tant que citoyens puissent avoir cette accessibilité-là ? C'est une question ouverte, peut-être qu'elle n'a pas de réponse pour l'instant, mais voilà...

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Vous parlez de la citoyenneté, dans le guide qu'on vous présentera tout à l'heure, nous avons voulu faire figurer toutes ces réalisations à l'initiative associative ou publique de structures ouvertes qui proposent des animations sur certains types de handicap. Les initiatives ne sont pas les plus nombreuses concernant le handicap mental. D'autres types de handicap sont plus mis en avant que celui-ci, mais s'agissant des services municipaux, ça passe par la formation des encadrants eux-mêmes. Ça ne se fait pas en un jour.

S'agissant des établissements publics aussi, on s'était vu au début du mandat, vous m'aviez parlé de votre situation, on a fait des progrès par exemple sur le conservatoire: il y a eu un vrai travail de fait sur cette question-là et maintenant, depuis 2010, il y a des enseignements spécialisés pour les enfants en situation de handicap. Ce n'était pas le cas avant.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : Sur les deux autres gros équipements que la communauté d'agglomération Caen la mer va renouveler : la bibliothèque et le stade nautique, tout a été conçu pour une parfaite accessibilité sur tous les équipements pour les personnes en situation de handicap, notamment pour l'accès au grand bassin.

Et bien évidemment, ce que vous dites, le loisir des jeunes et des handicapés mentaux notamment, il faut l'intégrer dans la politique de loisirs de la ville. La politique jeunesse est embryonnaire à la ville, on commence tout juste à travailler dessus. Il y avait une politique sportive, d'accueil, culturelle, mais pas en soi une politique de la jeunesse. Madame Marie-Jeanne Gobert commence à la mettre en place, on va lui proposer d'intégrer cette donnée dans la mise en place de cette politique. Ce serait bien que vous puissiez la rencontrer.

- **Philippe Stephanazzi, Handicap mieux vivre accueil**: Juste un mot en ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées. Je rejoins ce que dit mon collègue de l'APF, il ne faut pas sous-estimer le travail des personnes handicapées.

Il faut aussi penser aux personnes en situation de handicap qui n'ont souvent pas accès aux savoirs et aux diplômes, peu de gens en situation de handicap sont diplômés. Il faut insister sur la formation, de façon à ce qu'ils aient un emploi convenable.

- En parlant et avant que ça ne se construise, il faudrait peut-être voir aussi l'accessibilité à la nouvelle bibliothèque.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : C'est fait.

- Parce que pour les non-voyants, c'est très décentré.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : Ça va être complètement pris en charge, de même que les transports en commun vont aussi desservir demain la presque île, donc ces choses seront pensées dès maintenant. Vous ne devriez pas avoir beaucoup de difficultés, simplement, il faudra changer les habitudes, il faudra aller sur le port, et plus à l'Hôtel de ville.

Vous aurez le croisement des deux lignes de tramways qui sont des lignes de rabattement, et la deuxième ligne passera par la bibliothèque. C'est ce qui est prévu en tout cas.

- **Marie-Odile Bouet, représentante de l'association des patients atteints de polyarthrite et de spondylarthrite (APAPS)**: Notre gros problème, ce sont les accès aux immeubles dans Caen, avec des portes très lourdes où il faut appuyer sur un bouton et pousser la porte.

Avec un certain niveau de handicap, il faut attendre quelqu'un dans la rue pour qu'on puisse nous aider.

En plus, la plupart des immeubles ont des marches avant l'accès aux ascenseurs également, c'est terriblement dur pour nous. Beaucoup de médecins ont leurs cabinets dans des immeubles comme ça.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : On va aborder ce sujet un peu plus tard sur un double aspect : la responsabilité de Jean-Louis Touzé sur les bâtiments communaux, et le logement dont nous avons la responsabilité, c'est à dire le parc social (Caen Habitat et La Caennaise). Sur le privé, notre pouvoir est limité.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : Il n'y a que la loi qui pourra faire changer les choses.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Je voudrais ajouter un point sur le recours aux marchés de sous-traitance.

- **Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS de Caen**: On a une connaissance assez fine de tout ce qui peut être proposé par les ESAT au niveau de Caen et de l'agglomération
Dans le cadre du renouvellement d'un marché, on envisage la possibilité d'un marché restreint qui serait réservé à un ESAT notamment pour le nettoyage d'un certain nombre de nos locaux qui, aujourd'hui, sont confiés à des entreprises ordinaires.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Merci. Nous allons passer au deuxième point de notre rencontre, qui concerne le logement, je vais passer la parole à Sophie Vermès, conseillère municipale et administratrice de Caen Habitat.

- **Philippe Duron, maire de Caen** : Je dois vous quitter: je vais inaugurer la fête de la science avec le président de région. Je vous souhaite une bonne fin de matinée et un bon weekend.

Intervention de Mme Sophie Vermès, administratrice de Caen Habitat

Bonjour à tous. Le conseil d'administration de Caen Habitat, dans le cadre d'une orientation générale définie dans son plan stratégique de patrimoine, a engagé une étude, depuis janvier 2011, pour une politique du logement en faveur des personnes handicapées et vieillissantes.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la charte ville-handicap signée entre la ville de Caen et les associations de personnes handicapées où l'office joue un rôle prépondérant sur le volet du logement, aux côtés du CCAS qui met en œuvre des actions concourant au maintien à domicile des publics âgés ou handicapés.

J'ai été désignée pour piloter ce travail et au terme de réunions qui se sont tenues au 1^{er} trimestre, je vais vous présenter quelques premières pistes qui ont été présentées au conseil d'administration de juin.

Quelle politique de logement des personnes handicapées et âgées à Caen Habitat ?

Les publics concernés : le handicap, cela concerne les personnes à mobilité réduite (PMR), également tous autres types de handicaps (sensoriel, psychique), la population affectée peut être des demandeurs de logement externes ou déjà locataires de Caen Habitat.

Le vieillissement : il s'agit de personnes de 65 ans et plus dont l'état de santé ne leur permet plus de se maintenir de manière autonome dans le logement actuel.

Qu'est-ce qu'un logement accessible ? Il est réputé accessible s'il dispose d'un cheminement intérieur et extérieur permettant d'atteindre la porte d'entrée du logement.

Dans le logement, la cuisine, le séjour, une chambre, un WC, une salle de bains ont des caractéristiques dimensionnelles permettant l'utilisation par une personne handicapée.

Qu'est-ce qu'un logement adapté ? Un logement est dit "adapté" lorsqu'il y a adéquation entre les capacités de la personne handicapée et les caractéristiques du logement pour que la personne puisse y vivre en toute autonomie.

La politique du logement des personnes handicapées et vieillissantes pose plusieurs questions: pour ces personnes, quels types de logement dans le patrimoine neuf et dans le patrimoine existant et quel traitement de ces demandes ?

Les pratiques actuelles en matière de handicap et de vieillissement au sein de Caen Habitat sont les suivantes: passage de 5 à 10% de logements construits à destination d'un public handicapé, consécration d'un budget annuel de 150 000 euros pour les aménagements à la personne, intégration dans les programmes de travaux de renouvellement de composants, d'équipements compatibles au handicap (ascenseurs, interphones, bacs à douches ...), inventaire actuel du parc adapté : 160 logements, soit 1,5 % du patrimoine de Caen Habitat.

Exemples d'aménagements de salles de bain (douches de plain-pied, lavabo avec siphon déporté)



Voici les propositions du groupe de travail: elles doivent être encore travaillées et affinées:

- Cibler des immeubles par quartier répondant aux caractéristiques d'implantation près des commerces et transports en commun avec accessibilité aux parties communes : aménagement sur 3 ans d'environ 60 logements adaptés supplémentaires.
- Résidences neuves: 10% de logements adaptés réservés: soit 45 logements adaptés supplémentaires sur 3 ans.
- Définition des pré-équipements type en collaboration avec la MDPH et l'Association des paralysés de France (APF).
- Regroupement dans une seule cage d'escalier d'une opération neuve de logements dédiés en vue de motoriser les parties communes.
- Repérage des équipements existants spécifiques dans les logements en vue d'instruire les demandes de logements.
- Gestion de la maintenance des équipements.

Concernant la demande de logement, la politique existante se décline en plusieurs axes: un partenariat de longue date avec l'APF et la MDPH, la spécialisation d'une conseillère logement sur les demandes provenant de personnes handicapées, une charte des attributions (le handicap est un motif prioritaire).

Les propositions sont la consolidation du partenariat avec l'APF et la MDPH et lors de la commission des attributions des logements (CAL), l'organisation d'une pré-CAL pour les logements neufs au démarrage des travaux avec pré positionnement de 3 demandeurs aux pathologies similaires.

Denis Brochard, Caen Habitat: Pour faire quelques commentaires, quelques chiffres, pour vous faire voir ce qu'on a pu faire depuis l'année dernière comme adaptations à la personne dans des logements. Nous avons fait 45 adaptations distinctes, dans bien des cas, ce sont des cabines intégrales, cela constitue par exemple à enlever tout ce qui pose problème dans la salle de bains (pas de ressaut important dans la douche, WC rehaussés, mains courantes d'escaliers, pentes d'accès, motorisation de volets roulants).

Dans le patrimoine neuf, on vient à motoriser les parties communes de façon à avoir une accessibilité totale jusqu'à l'intérieur du logement.

L'espace public doit être aussi accessible et on souhaite avoir un rapprochement des immeubles ciblés par rapport aux commerces, services, transports.

Ces adaptations à la personne représentent 160 000 euros de travaux. Dans tous nos programmes de travaux, l'adaptation du logement pour les personnes vieillissantes est prise en compte.

Il y a quatre administrateurs ici dans la salle qui sont très volontaires pour mettre en place une politique qui puisse être valorisée.

- Sophie Vermès, administratrice de Caen Habitat : Actuellement, on a travaillé sur la résidence Les Sémaphores qui va se trouver avenue de Tourville.

Il y a déjà eu un candidat, une personne lourdement handicapée, qui a participé à l'aménagement intérieur de son appartement.

L'appartement type comporte des aménagements spécifiques: portes, pièces notamment la salle de bains, espaces entre les couloirs permettant le passage d'un fauteuil roulant, volets roulants.

Cette opération a été menée à l'initiative de Caen Habitat et a reçu l'appui de la Cirmad Perspectives qui a souhaité s'associer, dans le cadre de sa politique d'accompagnement du handicap, à l'étude et à la mise en place de ces systèmes. Le fait que la personne qui va habiter cet appartement soit impliquée en amont, apporte une réduction des coûts d'aménagement car ils sont effectués en même temps que la construction.

Au niveau de la salle de bain, ce sont des douches à l'italienne, c'est-à-dire de plain-pied avec un tabouret amovible dans la douche.

- Jean Poitevin, Cécitix: Plusieurs questions : Qu'en est-il dans les immeubles publics des aveugles et des sourds ? Vous ne parlez ni du problème des interphones à liste déroulante, ni des obstacles qui peuvent être dans les parties communes à hauteur de tête, ni des problèmes de sonnettes qui pourraient être visuelles pour les sourds.

Je conçois bien que le problème principal soit le handicap physique, mais j'ai toujours le sentiment quand on parle des bâtiments accessibles, que les malentendants, aveugles et malvoyants sont un peu ignorés.

- **Gilles Déterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Rassurez-vous, les autres types de handicaps sont travaillés également.

- **Denis Brochard, Caen Habitat** : Aujourd'hui, lorsqu'on installe ou remplace des interphones, on met du matériel tout à fait compatible avec tous les handicaps.

Pareil pour les ascenseurs. Ça se fait systématiquement à l'occasion du renouvellement d'un équipement.

On va vous présenter tout à l'heure un projet sur Clémenceau où il y a eu un travail de fait, avec une douzaine de logements réservés à des personnes malvoyantes.

- Je voulais signaler, dans les grandes surfaces, le danger que représentent pour les personnes handicapées les portes tambours à tourniquet.

- **Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux** : Bonjour à tous d'abord.

C'est un problème, c'est vrai, les grandes surfaces sur Caen ont des portes lourdes qui ne sont pas automatisées.

J'ai le pouvoir de faire respecter la loi, mais j'essaie également de faire entrer la notion de confort.

Le confort est également très important. Mais souvent, on se heurte à des difficultés de coût.

On ne peut faire que de la persuasion ou éventuellement de la discussion avec l'établissement, car vous avez la même problématique dans d'autres commerces. Je fais tout ce que je peux pour intégrer cette notion de confort. Le confort d'usage est très important.

Mais vous savez qu'il faut des arguments de loi, sauf quand il y a des travaux. Mais aujourd'hui la loi n'est obligatoire que pour 2015.

Mais pour être honnête, je suis un peu déçu qu'une association de personnes en situation de handicap ait attaqué au conseil d'Etat la loi de 2005 qui n'autorise pas des dérogations quand un magasin fait des travaux.

Aujourd'hui, un magasin qui fait des travaux ne peut pas se voir obligé de respecter la loi ou de demander des dérogations car la loi n'est pas applicable: elle l'est seulement à partir de 2015.

Vous voyez, il y a des magasins, des restaurants qui veulent se mettre en conformité, par exemple pour refaire leur façade et, pour des raisons techniques, parfois il faut trouver des moyens de substitution, mais on ne peut pas leur donner car le conseil d'Etat a dit que ces dérogations ne pouvaient être données qu'au moment de la loi.

Et je le regrette, car on a perdu du temps pour certains commerces qui voulaient le faire avant.

J'entends votre remarque, j'y serai encore plus attentif.

- **Mme Czczko, CAF**: J'imagine que Madame Vermès est régulièrement en rapport avec Laurence Reynaud de la MDPH pour les aménagements de logement, car pour la MDPH, cela est coûteux quand les gens ont un logement qui n'est pas véritablement adapté, car vous ne financez pas et nous, on doit trouver les fonds. J'apprécie votre démarche de faire les aménagements en amont.

- **Sophie Vermès, administratrice de Caen Habitat** : Un des problèmes c'est le financement des aménagements.

Dans les appartements, la personne touche des subventions via la MDPH, mais le problème, ce sont aussi les parties communes.

- **Mme Czczko, CAF**: Oui, la MDPH ne finance pas cela...

- **Sophie Vermès, administratrice de Caen Habitat** : Oui et ça a un coût assez élevé comme par exemple des portes automatiques.

- **Mme Czczko, CAF**: Mais des choses comme les volets roulants électriques par exemple, ça simplifie la vie.

- **Philippe Stephanazzi, Handicap mieux vivre accueil** : Dans votre présentation, vous parlez d'une chambre accessible à une personne handicapée mais il faut aussi penser que deux personnes handicapées peuvent vivre ensemble.

Pour autant, il faut souligner le volontarisme affiché de Caen Habitat qui est en avance sur beaucoup de bailleurs sociaux dans le département pour faire que les personnes en situation de handicap aient un logement accessible et adapté. Compte-tenu de la demande, j'entends bien que vous ne pouvez pas répondre à tout, mais c'est important de voir qu'on s'y intéresse.

- **Jacques Séjalon, APF**: Par rapport au financement, tous les immeubles qui ont plus de quinze ans, ne peuvent-ils pas déduire une aide?

Deuxièmement, on entend que la MDPH demande aux personnes handicapées de remettre en état le logement lorsqu'elles quittent le logement? Est-ce vrai?

- **Denis Brochard, Caen Habitat**: Non, on va s'efforcer, dans le cas d'un logement qu'on a pu aménager, de faire en sorte qu'une autre personne présentant le même type de handicap puisse succéder. Après, on va refaire des travaux d'embellissement, mais pas de travaux fonctionnels. On ne va pas redemander de remettre une baignoire par exemple, ce serait ridicule.

- **Annie Berger, administratrice de Caen Habitat** : Par rapport au logement, je voudrais souligner, non pas pour valoriser l'office HLM, mais pour évoquer un aspect important de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Je veux parler des démarches qui ont été faites pour accueillir dans le logement social avec un bail ordinaire des personnes en souffrance psychique.

Car c'est quelque chose qui est peut-être le plus difficile.

Comme on l'a dit tout à l'heure, par rapport à la question de l'emploi, et on ne va pas les citer, mais il y a des choses insuffisantes au regard de la demande.

J'aimerais que les gens atteints de handicaps mentaux, puissent aussi vivre en milieu ordinaire, je crois qu'il faut réfléchir également à ce que nous apporte le handicap.

Je fais partie des gens qui pensent que quand on réfléchit au logement de personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, mais plus encore peut-être dans le cas des maladies mentales car l'intégration est plus difficile, on fait progresser toute la société, en termes de tolérance, de solidarité.

Si bien qu'on n'a pas besoin forcément d'argent en plus, d'adaptation nécessaire pour ce type de démarche. Ce n'est pas du côté du matériel qu'il faut trouver des solutions, mais sur la façon de réfléchir au fonctionnement de notre société et se préoccuper de ces personnes qui coûtent, c'est vrai. Mais il faut aussi regarder ce que ça nous apporte à nous, en termes de progrès de société.

J'insiste là dessus, car autour de la question du handicap, il ne faut pas raisonner qu'en termes de moyens.

C'est vrai pour l'emploi, c'est vrai pour tout un tas d'autres choses. Et à notre façon, cette question d'accueil des familles, des personnes en situations de handicap, de tout type de handicap, est travaillée, pour faire en sorte que quand on attribue un logement, ce n'est pas simplement pour qu'il soit adapté, mais pour que la personne soit bien accueillie, et puisse bien vivre avec les autres au sein de l'immeuble.

- **Gilles Déterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Annie Berger faisait allusion à la réalisation inaugurée il y a deux dans le quartier de Beaulieu en lien avec le CHS.

- **Jean Poitevin, Cécitix**: Vous avez dit tout à l'heure qu'un appartement adapté quand une personne handicapée s'en allait, devait être réattribué à une personne handicapée, je le comprends, mais est-ce qu'il y a eu des études de faites sur la notion d'accessibilité universelle ?

C'est-à-dire que tout appartement devrait pouvoir à long terme être attribué soit à une personne ordinaire, ou à une personne handicapée.

Le problème d'attribution à ce moment là ne se poserait plus.

Y a-t-il eu des études en France et en avez-vous connaissance ?

- **Denis Brochard, Caen Habitat** : Etudes, pas précisément, mais, dans la constitution des programmes de constructions neuves, les bâtiments, les parties communes, les logements sont tous adaptables.par

exemple, pour une personne en situation de handicap ou vieillissante. Le logement est facilement adaptable, jusqu'au balcon qui est accessible sans ressaut depuis le séjour. C'est pareil pour la résidence Les Sémaphores, ça le sera sur Clémenceau, toute pièce annexe doit être rendue accessible. Nos logements sont adaptables, cela suppose que les largeurs de porte à l'intérieur du logement, les parties communes puissent être relativement transformables.

- **Jean Poitevin, Cécitix:** Parce que l'accessibilité universelle, c'est la notion de personnes handicapées habitantes mais aussi visitantes.

- **Denis Brochard, Caen Habitat:** Oui, tout à fait, c'est le cas pour les interphones que l'on met aujourd'hui par exemple. Il y aura un visiophone qui permettra à la personne à l'extérieur de pouvoir facilement rentrer en contact avec la personne à l'intérieur.

- **Mme Czekzko, CAF:** J'adhère aux propos de Madame Berger tout à l'heure avec les malades psychiques.

J'insiste aussi pour défendre les parents d'enfants autistes qui n'ont pas forcément des traitements médicamenteux. Quelque fois l'accessibilité à un pavillon avec une petite cour fait avancer la sérénité de l'enfant et ce n'est pas une question de moyens.

- Concernant les sonnettes avec interphones et menu déroulant, quand il y a une vitre, il suffit d'un faux jour et on ne voit plus rien.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales :** Y a-t-il des progrès techniques apportés chez les fournisseurs ?

- **Denis Brochard, Caen Habitat :** Oui, mais il y a plusieurs fournisseurs.

- **Jean Poitevin, Cécitix :** Mais, de toute façon, le menu déroulant est à proscrire.

- **Denis Brochard, Caen Habitat :** Oui, cela nous a été remonté mais la difficulté réside dans le cas de grands immeubles au Chemin-Vert ou à la Guérinière où il y a plus de 80 logements, on ne peut pas faire autant de boutons. Au moment du renouvellement des matériels, il faudra qu'on évolue sur cette question et les remplacer.

- **Sophie Vermès, administratrice de Caen Habitat :** Je termine mon intervention en vous parlant du programme Clémenceau au sein duquel ont été prévus douze logements adaptés pour le handicap visuel (9 T2 et 3 T3), en collaboration avec l'association Latra.

Les parties communes, les halls et les différents niveaux devront être facilement identifiables soit par des jeux de couleur ou de matériaux, afin qu'ils soient lisibles par tous, ainsi que toutes les signalisations (choix de la police et de la taille et utilisation du braille).

Les points lumineux seront adaptés pour un éclairage non éblouissant.

Concernant les logements, un travail d'identification des pièces par la couleur a été effectué, les portes coulissantes, les volets roulants motorisés, les sols non glissants et silencieux ont été privilégiés tandis que les interrupteurs type « va et vient » ont été écartés.

Dans cet ensemble, il y aura un local associatif en RDC comprenant quatre bureaux, une salle de réunion, des sanitaires et un coin repas.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales :** C'est un ensemble immobilier qui comportera 100 logements Caen Habitat en trois immeubles parallèles en front bâti de l'avenue Clémenceau, en lieu et place des pavillons du Clos-Joli. La livraison est prévue pour l'automne 2013. Le choix de l'opérateur s'est fait cette semaine.

Pour être complet, je vais passer la parole à Elise Francheteau, responsable de la Maison de l'Habitat qui va compléter nos réponses sur les aides possibles en matière d'aménagement.

- **Elise Francheteau, responsable de la Maison de l'Habitat:** Concernant les logements privés, il existe des aides de différents opérateurs (l'ANAH par exemple) qui permettent d'adapter les logements à la

situation de handicap. Vous pouvez retrouver ces aides dans un guide publié par la Maison de l'Habitat qui est en cours de réécriture, disponible sur le site internet: www.maisonhabitat.caen.fr.

- Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales : Pour terminer sur le logement, un travail est mené en liaison avec la Maison de l'Habitat afin de recenser la disponibilité dans le parc privé des logements adaptés.

Cela est difficile. Des questionnaires ont été envoyés aux agences immobilières, marchands de biens et syndics. Malheureusement, il n'y a pas d'obligation légale à répondre, donc le taux de réponse dans un premier temps avait été non significatif.

Alors, on va relancer ce travail sous une forme plus active : un stagiaire va aller voir ces acteurs du logement privé et les sensibiliser à nous répondre.

L'objectif est de parvenir à une bourse du logement adapté: la demande, on la connaît à peu près via les associations. Mais l'offre non.

Les chiffres ont été donnés par Sophie Vermès, s'agissant de Caen Habitat. Mais dans le parc privé, c'est encore flou.

Nous passons à la question de l'accessibilité au sens général: je vais passer la parole à Cécile Dossou en charge de la voirie puis à Jean-Louis Touzé en charge des bâtiments communaux et enfin à Eric Vève sur la question des transports.

Intervention de Mme Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie

Etant en charge de la voirie, c'est vrai que je n'ai pas l'épée de Damoclès au-dessus de la tête que représente la date de décembre 2014, comme peut l'avoir mon collègue des Bâtiments communaux, Jean-Louis Touzé. Mais cela ne nous empêche pas de travailler sur le sujet de l'accessibilité en concertation avec les associations de personnes handicapées.

Nous nous retrouvons une fois par trimestre, parfois même deux pour travailler dans cet esprit.

Nous continuons de développer des places de stationnement pour personnes en situation de handicap: nous en avons réalisé 35 en 2011.

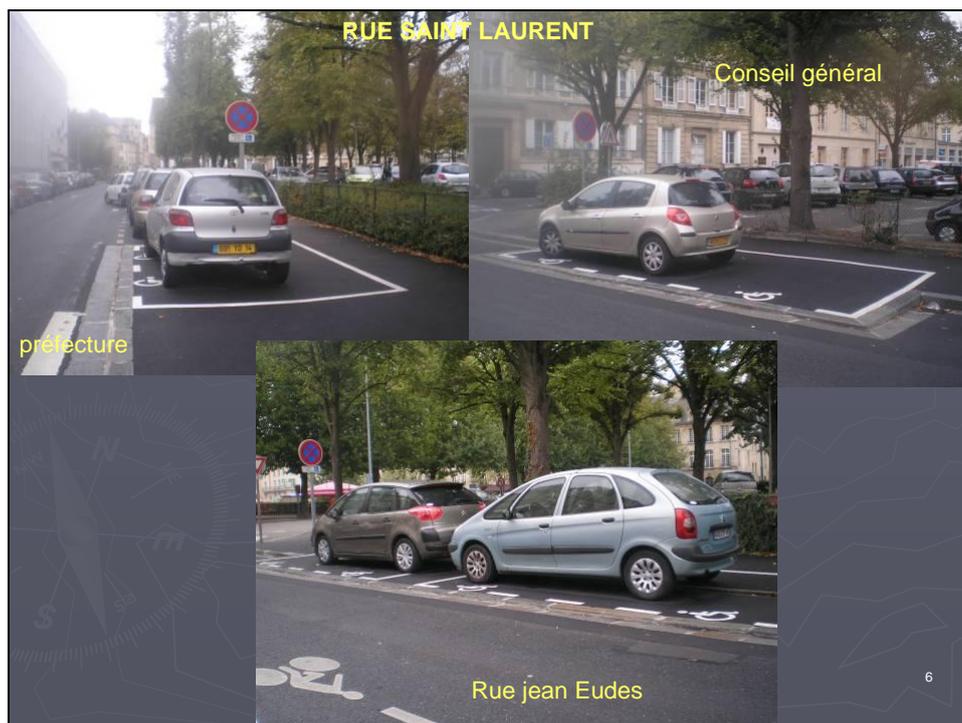
Places de stationnement réservé rue du Onze Novembre (devant la MDPH) et rue de l'Oratoire (le long du théâtre)



Nous avons poursuivi également l'équipement des feux en modules sonores. La ville poursuit les expérimentations de guidage pour les personnes malvoyantes et non-voyantes sur les passages piétons.

Une précision pour les stationnements place de la République: depuis la création du parc à enclos, les places de parking pour les personnes handicapées ont été retirées et replacées à l'extérieur afin de maintenir leur gratuité, puisque c'est la politique de la ville de Caen.

Places de stationnement autour de la place de la République



- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Je me rappelle d'une dame qui avait posé une question il y a un an concernant le stationnement place de la Gare. Les places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) étaient trop loin de l'entrée, elles ont été déplacées, on a échangé avec la station Véol qui elle était trop près.

- **Philippe Stephanazzi, Handicap mieux vivre accueil**: Pour revenir sur la gare, il y a eu l'inversion, c'est une bonne chose, mais ça pose problème encore aujourd'hui. Premièrement, les places sont encore trop loin pour une personne en fauteuil roulant avec des bagages. Et deuxièmement, il n'y a que deux places. Et quand deux personnes handicapées arrivent en même temps pour stationner, ça pose problème. Les gens sont obligés de se garer ailleurs et se font verbaliser. Je pense qu'il y a un terrain d'entente à avoir avec la société de taxis peut-être. Il faut revoir tout ça.

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie** : Justement, la cellule handicap voirie que je préside est là pour travailler sur ces sujets.

- **Les Auxiliaires des aveugles**: J'ai un autre souci à signaler : quand on va chercher des gens à la gare routière.

- **Cécile Dossou, maire adjoint en charge de la voirie** : C'est le conseil général qui est compétent... Mais bien sûr, on peut leur en parler. Je tiens à évoquer également les expérimentations concernant le guidage des non-voyants: la ville de Caen est dans une commission de normalisation des aménagements de voirie, au niveau du ministère du développement durable. Des expériences sont menées en ville depuis 2010.

- Je trouve que c'est un peu dangereux au niveau du quartier du Mémorial. Il n'y a pas de stop, pas de feux, les voitures arrivent dans les deux sens, sur le côté aussi. Je me déplace à pied et j'ai beaucoup de difficulté à traverser.

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie** : Oui, j'ai pris note.

Je voulais terminer avec la mise en conformité de l'esplanade de l'hôtel de ville qui est prévue dans notre plan d'accessibilité de la voirie.

Les travaux sont très avancés. Nous avons fait trois cheminements piétons: un continu sur l'esplanade de l'Hôtel de ville et de la police municipale, un autre axe perpendiculaire le long de l'État civil allant jusqu'au parvis de l'Hôtel de ville, et enfin la liaison entre la rue Guillaume le Conquérant et l'esplanade.

Sur ce dossier, les services de la voirie et des bâtiments communaux ont travaillé activement ensemble pour que la chaîne de l'accessibilité ne soit pas interrompue.

Aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de ville



- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Pour plus d'exhaustivité, le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité est disponible en ligne sur internet: vous y retrouverez ce qui a été fait rue par rue, site par site.

Par exemple, 127 carrefours sur 200 sont déjà équipés de feux sonores, ce qui représente 800 modules. Concernant les places réservées aux personnes handicapées, le nombre s'élève à plus de 400 sur notre ville.

- **Jean Poitevin, Cécitix**: A propos de la commission de normalisation, déjà, c'est un mot que je n'aime pas trop. Mais est-ce que ça marche dans les deux sens, c'est-à-dire que les tests effectués au niveau de la cellule voirie sont ils pris en compte par la commission nationale ou est-ce que ce sont des concepts imposés par la commission en allant du haut vers le bas?

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie** : Non, on amène nos savoir-faire, nos compétences, c'est important d'y participer.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Il y a plusieurs villes dans cette commission qui amènent leurs expérimentations ou leurs tests. Car le problème c'est qu'aujourd'hui on travaille sans normes.

Il faut bien avancer sur cette question pour sécuriser juridiquement les choses, et un jour avoir une norme qui ne soit pas seulement imposée par le ministère mais le fruit d'un échange entre les villes les plus volontaires sur ce sujet et Caen en fait partie.

- **Jean Poitevin, Cécitix**: Si je pose la question, c'est qu'il y a un précédent au niveau de la normalisation des feux sonores. Cette norme a été imposée en partie par le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) et par un décret de 2002 de M. Gaysot. Et pour cette norme, la plupart des associations de malvoyants se sont manifestées en étant contre. Donc je crains une prépondérance du CERTU et que finalement, la décision ne soit pas prise en fonction d'une réelle concertation.

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie** : Aujourd'hui, le CERTU fait partie de cette commission, mais il n'est pas le seul. Il y a plusieurs villes qui en font partie et elles travaillent bien ensemble.

Nicolas Delahaye représente la ville dans cette commission et il est réellement satisfait du travail que tous apportent dans cette commission.

- **Michel Lelong, école pour chiens d'aveugles Caen-Normandie**: Je voulais souligner que l'effort fait pour le handicap physique existe, celui pour les malvoyants également, nous venons de l'entendre.

Mais nous avons un tram qui est souvent encadré par la voirie de chaque côté. Et pour une personne handicapée visuelle, il est très difficile de traverser cette voirie et la voie du tram.

Il y a des endroits spécifiques et nous sommes prêts en tant qu'association de chien guide à vous aider dans cette démarche afin de ne pas compromettre les chances de réalisation à la fois pour les handicapés physiques et visuels.

- **Cécile Dossou, maire-adjoint en charge de la voirie** : Effectivement, on accepte votre participation avec plaisir, d'ailleurs, ça ne fait pas longtemps que vous venez travailler avec nous.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : On accepte bien entendu les gens de bonne volonté et qui ont l'expertise de terrain aux côtés des techniciens de la ville.

C'est comme ça que l'on avance, même s'il y a toujours des compromis à trouver.

- **Jacques Séjalon, APF**: Tout à l'heure, on a vu les HLM accessibles, est-ce qu'il y a une concertation avec la voirie, les transports pour avoir une cohérence. Car si les immeubles sont accessibles, mais pas la voirie ou les transports, c'est dommage.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Tout à fait, on a bien compris l'importance de la chaîne de parcours entre la mobilité via les transports, la continuité voirie et l'accès aux parties communes d'un immeuble de Caen Habitat. Car il ne servirait à rien de travailler la bonne accessibilité de telle résidence si la chaîne des déplacements était rompue.

Je vais passer maintenant la parole à Jean-Louis Touzé.

Intervention de M. Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux

Depuis 2009, on a fait le diagnostic complet des bâtiments de la ville de Caen.

Il a évalué les travaux à 15 millions d'euros. Nous l'avons ramené à 10 millions d'euros dans une accessibilité raisonnée. Car nous sommes dans une démarche de restructuration du patrimoine municipal qui est important et qui coûte cher. On va supprimer certains bâtiments communaux et on va reloger certaines associations dans des lieux plus adaptés avec des WC pour les personnes à mobilité réduite et surtout des bâtiments au rez-de-chaussée.

Nous avons établi un programme sur dix ans et nous ne serons malheureusement pas en mesure d'adapter tous les bâtiments pour fin 2014. Nous avons, au sein des bâtiments communaux, un budget de 700 000 euros depuis trois ans, c'est quand même une somme importante.

On a fait le choix de permettre d'abord aux personnes à mobilité réduite de rentrer dans le bâtiment et après, on fait en sorte que l'ensemble du bâtiment soit accessible. On a travaillé également dans une démarche de faire quartier par quartier pour qu'au moins une école, une MJC, soient accessibles aux personnes handicapées.

Maintenant dans les budgets que nous allons pouvoir mettre en place dans les années futures, ce sera des budgets relativement coûteux, car nous aurons l'obligation de faire entre une quinzaine et vingtaine d'ascenseurs. Un ascenseur, dans les cas les plus simples, coûte environ 80 000 euros.

De plus, pour certains qui posent énormément de problèmes, par exemple pour l'Hôtel de ville, c'est un coût de 200 000 euros. Les marchés sont signés, les travaux devraient débuter dans les jours qui suivent.

Les travaux réalisés en 2011 sont les suivants:

Construction d'une rampe à l'école maternelle Guynemer, mise en conformité des sanitaires dans les écoles Millepertuis et Eustache Restout, construction d'une rampe à l'école élémentaire Senghor:

Construction d'une rampe d'accès pour les vestiaires au stade Héлитas, mise en conformité des sanitaires et vestiaires au tennis-club de la Folie-Couvrechef;

Mise en conformité de l'esplanade du Mémorial;

Mise en conformité des sanitaires à la Maison de quartier de la Maladrerie et celle du Chemin Vert;

Mise en conformité des sanitaires et entrées dans les maisons de quartier Sainte Thérèse et Vaucelles;

Etudes pour la construction de l'ascenseur pour la salle du Conseil Municipal et adaptation d'un cheminement roulant sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville.

Construction de rampes d'accès dans les écoles Eustache Restout, Millepertuis, Guynemer



Aménagement de l'esplanade du Mémorial



Pour les travaux 2012: à l'hôtel de Ville, il y aura la construction de l'ascenseur de la Salle des Gardes permettant de desservir la salle du conseil municipal.

En ce qui concerne le patrimoine scolaire, un ascenseur sera construit au groupe scolaire Vieira da Silva et les sanitaires seront mis en conformité dans les écoles élémentaires Camus et Senghor.

Concernant les infrastructures sportives, une rampe accès sera aménagée au tennis club Couvrechef afin de desservir les courts intérieurs tandis qu'au gymnase Maurice Fouque, un sanitaire public sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Dans le domaine culturel, un ascenseur sera construit au musée de Normandie et la banque d'accueil sera mise en conformité au musée des Beaux-Arts.

Enfin, dans le secteur socioculturel, des travaux d'accessibilité auront lieu dans les maisons de quartier Saint Paul et Saint Jean Eudes, avec notamment la mise en conformité des sanitaires.

Rampe d'accès desservant l'entrée de l'hôtel de ville de Caen



Concernant la déficience auditive, les principaux accueils seront équipés en boucles magnétiques (1ère tranche) et une étude sera réalisée sur l'installation d'une boucle magnétique dans la salle du conseil municipal.

Voilà, j'ai eu l'occasion de discuter avec des collègues d'autres collectivités, je peux vous assurer que la ville de Caen est bien en avance par rapport aux villes qui nous entourent, même avec notre patrimoine très compliqué, parce qu'ancien.

On avance et on continuera à avancer, mais je le redis : en 2015, on ne sera pas prêt.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Jean-Louis Touzé a raison d'insister là-dessus: très peu de collectivités seront prêtes pour 2015, ce qui importe, c'est de montrer les moyens qui sont engagés, les progrès accomplis, les moyens qui ne faibliront pas, 700 000 euros dans ce domaine chaque année, c'est quand même une somme qui est très augmentée par rapport à ce qui se faisait, c'était 200 000 euros dans les anciens budgets.

Le seul aménagement de l'hôtel de ville, c'est 300 000 euros.

Par exemple, il ne l'a pas redit, mais s'agissant des écoles, un tiers des écoles de la ville étaient seulement accessibles en 2008, et on est maintenant à 70%. Alors, vous me direz : il reste encore à faire. Mais on veut qu'il y ait dans chaque grand quartier de la ville, au moins une école accessible.

- **Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux** : J'ajoute également que lorsqu'on fait la rénovation d'un bâtiment par exemple au palais ducal, ce n'est pas compris dans les 700 000 euros: ces restructurations de bâtiments sont prises dans le plan général du budget, et non pas sur celui de l'accessibilité.

- **Philippe Stephanazzi, Handicap mieux vivre accueil**: Il faut être clair. En 2015, on ne sera pas prêts, c'est évident, d'autant plus que j'ai entendu parler d'un décret qui devrait sortir pour repousser ça à 2018. La loi du handicap était une belle avancée mais où on n'a pas mis les moyens financiers, on voit les problèmes que ça pose aujourd'hui. Ce sera donc repoussé à 2018, c'est clair.

Ce qui m'apporte moi, en tant que président d'association de personnes handicapées, c'est qu'il y a une volonté de réussir et une citoyenneté de plus en plus affirmée.

- **Jacques Séjalon, APF:** Je voudrais quand même rappeler que la loi de 1975 prévoyait déjà l'accessibilité, donc ce sont 30 années qu'il faut rattraper. Les élus n'ont pas fait grand-chose pendant ce temps là, je tenais quand même à le souligner.

- **M. Pascal Michel, Cap Emploi :** Pour participer à cet échange, une information à apporter: le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) vient de décider et de voter un budget de 150 millions d'euros en direction des collectivités territoriales pour l'accessibilité.

- **Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux :** Oui, l'ascenseur de l'hôtel de ville va être financé, on a fait une demande en ce sens.

Je voudrais aussi vous parler des établissements qui reçoivent du public (ERP) dont j'ai également la responsabilité, c'est-à-dire les commerces, restaurants, etc....

C'est parfois problématique de faire respecter les règles d'accessibilité dans certains magasins. Par exemple, dans une boulangerie, la partie de vente est petite, et on ne peut pas demander de faire une rampe d'accès de 5%, sinon, c'est la surface de la salle de vente qui est prise. Et on ne peut pas non plus accepter que ces rampes soient sur le domaine public.

On essaie de toujours trouver un compromis intelligent, pour que la personne puisse être servie avec des sonnettes, etc., pour que le boulanger vienne apporter le service, mais ce n'est pas toujours possible techniquement.

Il y a aussi des hôtels dans Caen qui ne pourront pas être accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf à fermer l'hôtel. Donc il faut aussi l'entendre et le comprendre. On a du retard par rapport à beaucoup d'autres pays depuis 30 ans, on aurait gagné du temps si on avait pris ça à bras-le-corps avant.

D'autres hôtels font d'énormes efforts, ça coûte beaucoup d'argent, mais ils respectent la loi.

Il faut trouver un équilibre entre le possible techniquement et le possible financièrement par rapport au chiffre d'affaires.

Il faut qu'on accepte qu'il y a des choses qu'il faut faire, imposer, ne pas lâcher, mais il y a aussi des choses que je ne me sentirais pas capable de faire, par exemple faire fermer un hôtel.

- **Jean Poitevin, Cécitix:** Ça concerne plus l'agglomération peut-être, mais vous ferez remonter, je voudrais vous faire part de notre inquiétude concernant l'aménagement intérieur et les services spécifiques de la nouvelle bibliothèque. On a le sentiment que tout est quasiment calé, et qu'il n'y a eu aucune concertation avec les associations, notamment concernant l'avenir de la bibliothèque sonore et son accès. Si vous pouviez faire remonter ça à qui de droit, ça nous rassurerait peut-être.

- **Jean-Louis Touzé, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux :** S'il y a un permis de construire de l'agglomération sur la commune de Caen, c'est le service urbanisme de la ville de Caen qui va instruire le dossier, et il devra passer devant la commission d'accessibilité, dans laquelle il y a des associations qui sont présentes. La nouvelle bibliothèque devra être aux normes des règles d'accessibilité d'aujourd'hui.

Intervention de M. Eric Vève, président de Viacités

Bonjour Mesdames, Messieurs. Je suis là pour vous expliquer en quoi l'accessibilité aux transports en commun et aux déplacements est une priorité absolue pour nous.

C'est une priorité que nous mettons en tête de nos politiques publiques à Viacités sur la base de trois constats et d'une approche politique.

Le premier constat, c'est que nous sommes depuis quelques décennies dans une société de l'hyper mobilité. En effet, c'est dans et par la mobilité que nous nous socialisons, que nous nous divertissons, que nous consommons, que nous travaillons. Pour vous donner deux chiffres : la

mobilité des Français a plus que doublé en trente ans et les trajets longue distance ont eux-mêmes doublé depuis quelques années déjà.

Deuxième constat, les personnes en situation de handicap sont bien évidemment des personnes à mobilité réduite, ce sont des personnes qui rencontrent plus d'obstacles, plus de difficultés pour se déplacer que les autres.

Troisième constat : les personnes en situation de handicap ont aussi des revenus de substitution qui sont relativement faibles et leur pouvoir d'achat tend à diminuer.

Sur la base de ces trois constats, nous avons une approche politique très claire depuis trois ans : nous devons garantir à chacune et à chacun un droit à la mobilité pour tous. C'est une question d'égalité, qui ne doit pas être simplement formelle, mais bel et bien réelle. Et pour citer une personne qui est dans cette salle, qui est un ami et qui se reconnaîtra, pour nous, les personnes en situation de handicap ne doivent pas être des citoyens à part, mais bien des citoyens à part entière, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de privilégier les politiques d'accessibilité dans nos politiques publiques. Depuis 2008, nous avons plus que doublé le budget consacré à l'accessibilité. Il s'élevait à 1 million d'euros par an, nous l'avons fait passer à 2 millions d'euros par an.

Cette politique d'accessibilité se décline autour de deux axes: tout d'abord, un transport adapté pour les personnes à mobilité réduite, le service Mobisto et le réseau Twisto. Je vais vous donner des indications sur le service et sur les investissements réalisés.

Sur le réseau Mobisto, je voudrais revenir sur la première mesure que nous avons voulu adopter: elle nous tenait à cœur, c'était de faire en sorte que les tarifs de Mobisto soient mis au même niveau que ceux du réseau Twisto. C'est-à-dire qu'un usager du réseau Mobisto ne paie pas beaucoup plus cher comme c'était le cas jusqu'alors qu'un usager du réseau Twisto.

Jusqu'en 2008, le ticket unité coûtait 2,10 euros, un carnet de 10 tickets, c'était 21 euros, l'abonnement mensuel, c'était 74 euros. Nous avons décidé de diminuer de près de 50% ces prix, en tenant compte du niveau de revenu des personnes en situation de handicap. Nous avons fait en sorte que le ticket unité passe à 1,20 euros, le carnet à 10,60 euros, et l'abonnement mensuel à 36,15 euros, dans un but d'égalité réelle.

Aujourd'hui, 687 personnes sont inscrites au service Mobisto et 38 500 voyages ont été réalisés en 2010. Depuis le 7 mars 2011, un véhicule supplémentaire a été mis en service pour remédier au problème de saturation aux heures de pointe, soit un total de 8 véhicules. Nous l'avons fait car nous avons beaucoup de remontées par les personnes, qui nous disaient que les tarifs avaient baissé, ce qui avait conduit à une multiplication des demandes de voyage, mais aussi à plus de saturation. Nous avons donc acheté un nouveau véhicule et recruté une personne pour conduire ce véhicule, car pour l'instant, il n'y a pas de véhicule sans conducteur, et nous avons recruté un nouveau conducteur qui a un emploi à 80%.

Aujourd'hui, nous lançons un nouveau contrat Mobisto. Mobisto est un marché public, qui arrive à échéance le 28 février 2012, et par conséquent, nous avons lancé un nouvel appel d'offre.

Pour vous donner une indication, il y a deux critères dans cet appel d'offre : la valeur technique et le prix. Nous avons fait en sorte que les aspects qualitatifs prédominent dans la sélection du futur prestataire, à savoir que la valeur technique, l'aspect qualitatif recouvre 70% de la note globale, et le prix recouvre 30%.

Le cahier des charges qui a été prévu dans le cadre de cet appel d'offre, qui sert de base à la consultation actuellement, reprend a minima les améliorations apportées à Mobisto depuis le 1^{er} mars 2009, grâce à un partenariat avec les associations, avec lesquelles nous avons pu avancer dans les prestations fournies par Mobisto.

Je voudrais vous donner quelques-unes des améliorations qui seront dans le service à partir de l'année prochaine, qui seront figées et sur lesquelles on ne reviendra pas dessus : les usagers peuvent se rendre à l'espace Zen de l'espace transports de Twisto, pour s'informer sur le service Mobisto, retirer un dossier d'inscription, ou acheter des titres Mobisto.

Concernant le système de réservation, la réservation des déplacements peut être effectuée la veille, de 8h du matin jusqu'à 17h30 pour le trajet du lendemain ainsi que le samedi.

S'agissant de l'amplitude horaire du service, elle sera toujours 7 jours sur 7, de 7h du matin jusqu'à minuit, sauf le 1^{er} mai, avec une adaptation possible à l'horaire de fin de sortie des spectacles ou d'événements, au-delà de minuit.

Nous avons toujours des priorités liées au travail, à l'école, aux rendez-vous médicaux, mais aussi depuis 2009, à tous les déplacements liés à des actions de bénévolat au sein des associations. Nous savons que beaucoup de personnes usagères de Mobisto sont bénévoles au sein de ces associations.

Mobisto est donc un service adapté pour les personnes à mobilité réduite, mais il faut rendre accessible notre réseau de transport en commun Twisto également, et je voudrais vous donner quelques-unes des pistes sur lesquelles nous avons travaillé depuis 2008 déjà.

Nous avons travaillé sur l'équipement des bus, pour faire en sorte que ces bus soient toujours plus accessibles.

Aujourd'hui 98% des bus sont équipés d'un plancher bas, 135 bus, soit un peu plus de 80% sont équipés de rampes d'accès, et vous avez également des plans de ligne dynamiques (34 bus en sont équipés), qui indiquent les arrêts, les correspondances, le déroulement du trajet, en plus du système d'annonces sonores. Tous les trams en sont équipés, ainsi que 71 bus.

Tous les bus que nous commandons dans le cadre de l'appel d'offres, sont commandés avec des équipements pour qu'ils soient totalement accessibles. Ça fait un coût d'à peu près 10 000 euros par véhicule pour ces équipements.

Il y a l'aménagement des quais de plain-pied. On a eu l'occasion d'en discuter il y a 2 ou 3 ans. Jusqu'à présent, la collectivité jusqu'en 2008 consacrait 200 000 euros par an à l'aménagement des quais de plain-pied. On a fait un calcul, et à périmètre constant de l'agglomération, si on continuait à ce rythme, peut-être qu'en 2065 ou en 2070, on aurait terminé d'aménager le réseau transport en commun en quais de plain-pied. On s'est dit que c'était un peu éloigné par rapport à la loi sur le handicap à laquelle il était fait référence, et surtout que ce n'était pas sérieux de continuer sur ce rythme-là de construction. On a multiplié par 5 le budget pour cette construction, et on est passé de 200 000 euros par an à 1 million d'euros pour la construction de ces quais de plain-pied.

Et aujourd'hui, on peut le dire, il faudra entre 6 et 9 ans pour équiper l'ensemble de l'agglomération: c'est à périmètre constant, donc ce sera peut-être un petit peu plus sachant que l'agglomération a vocation à s'étendre à de nouvelles communes (à voir si Ouistreham, Saint-André sur Orne, les communes des Rives de l'Odon disposent déjà de quais de plain-pied...).

Nous avons par ailleurs décidé de faire connaître l'accessibilité du réseau Twisto. On travaillait avec l'APF jusqu'à présent, qui a publié un guide sur l'accessibilité du réseau.

On a décidé de prendre le relais, de demander à Twisto de publier un dépliant présentant les aménagements réalisés sur le réseau, la tarification, l'information. A partir de janvier 2012, ce dépliant sera disponible normalement, pour faire en sorte que nous prenions le relais de ce qui était diffusé par l'APF, et il y aura une large diffusion auprès des associations à mobilité réduite, mais aussi des mairies et des autres relais d'information.

Autre élément à porter à votre connaissance : l'accessibilité du site internet Twisto. Le nouveau site a été mis en service en septembre 2011. Il répond à la norme Accessible web Bronze, et toutes les lignes de bus et de tram sont disponibles en fichier audio notamment.

Enfin, je voudrais terminer par les distributeurs de tickets. Pour renforcer l'accessibilité de tous les usagers au réseau Twisto, un système audio sera installé sur tous les distributeurs automatiques de titres de transport des stations tram mais aussi de l'arrêt théâtre. En appuyant sur la touche audio, les usagers notamment les personnes malvoyantes ou en situation d'illettrisme n'auront plus qu'à se laisser guider par la voix émanant du haut-parleur. Il y aura un test fait avec les associations, sur trois distributeurs pilotes, puis, cette nouvelle fonctionnalité sera déployée prochainement : elle représente un investissement de 100 000 euros.

Merci de votre attention.

- **Jean Poitevin, Cécitix:** Concernant Twisto, je me réjouis de ce que je viens d'entendre, mais ça pose un problème de communication entre Twisto et les associations, car la plupart des informations que vous venez de nous donner, qui datent quand même d'un mois, nous, on ne les a pas.

Deuxième problème : en ce qui concerne la sonorisation, il y avait eu une première réunion en 2006, voire 2005, depuis plus rien, on nous annonce maintenant des tests le 3 novembre, est-ce que ce sont

des tests pour nous montrer ce qui a été fait ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de concertation ou des tests pour nous demander notre avis mais comme tout a été fait, on n'en tiendra pas compte?

Je me pose vraiment des questions sur la motivation de Twisto à apporter des avancées, d'autant plus que des remontées concernant la sonorisation nous disent que le plus souvent, la sonorisation n'est mise en marche que quand le chauffeur de bus voit apparaître une canne blanche.

Concernant le site de Twisto, on avait travaillé avec notre webmaster sur l'accessibilité du site, on n'a reçu aucune information concernant sa modification. Serait-il possible de demander à Twisto d'apprendre à communiquer au moins avec les associations puisqu'ils sont incapables de le faire avec les usagers ?

- **Eric Vève, président de Viacités** : Ce sera remonté à Twisto. S'agissant des annonces sonores, on a eu des remontées il y a deux ans déjà de la part d'un certain nombre de personnes malvoyantes.

J'ai envoyé un courrier au directeur de Twisto pour lui dire mon incompréhension et ma réaction très négative par rapport à l'attitude que pouvaient avoir certains agents de conduite, qui n'activaient pas toujours ces systèmes-là. Les choses ont avancé, mais si vous constatez concrètement qu'il y a des malfaçons dans le trajet, que ces systèmes ne sont pas activés, il faut nous le faire remonter.

Ce n'est pas faire de la délation que de procéder ainsi, mais nous ne pourrions pas procéder à des améliorations dans vos trajets quotidiens si vous ne nous faites pas remonter les problèmes qui existent.

Je découvre également des choses en vous entendant. C'est aux politiques qu'il faut faire remonter les problèmes, pas à Twisto. Ensuite, on passe des consignes à notre concessionnaire, qui n'est pas un exploitant qui exploite le réseau de façon autonome, il l'exploite sur la base de nos consignes.

Donc, si vous avez des problèmes, s'il vous plaît, faites les remonter à la collectivité. Je sais que vous êtes en lien avec Delphine Delmotte qui est la directrice administrative et financière de Viacités chargée du suivi du dossier accessibilité, faites remonter cela pour qu'on puisse améliorer les choses dans votre quotidien.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : Concernant la sonorisation, il y avait eu un certain nombre d'hypothèses évoquées en 2006, et il n'y a pas eu de remontées. Il y avait des choix à faire concernant l'utilisation de la télécommande pour soit faire répéter la sonorisation ou soit pour demander l'arrêt. Jamais on n'a eu ensuite de nouvelles sur ces choix. Donc la communication de Twisto avec nous est assez nulle.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Je vous laisse libre de votre opinion.

Vos qualificatifs sont peut-être un petit peu exagérés, mais c'est à vous de vous exprimer, on est là pour se dire les choses, ce qui va et ce qui ne va pas. Je voudrais quand même vous rappeler qu'en 2006, nous n'étions pas en responsabilité.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : Ce n'est pas mon problème ça !

- **Eric Vève, président de Viacités** : Il y avait peut-être des choses qui avaient été dites à l'époque, les services étaient là, je vais me renseigner auprès des services pour savoir ce qui avait été dit en 2005-2006, mais je n'en ai pas eu connaissance puisque je ne siégeais pas à l'époque.

- **Philippe Stephanazzi, Handicap mieux vivre accueil** : Il faudra qu'on parle également de la formation des agents de conduite, puisqu'on s'aperçoit que bien souvent, je suis confronté à ça régulièrement, l'agent de conduite qui a une palette escamotable à mettre à disposition ne sait pas s'en servir bien souvent.

Il faudra accentuer sur la formation de façon à sensibiliser les agents de conduite dans le domaine. C'est un sujet qu'il faut qu'on aborde en 2012 pour qu'on n'ait pas ce problème d'accessibilité.

- J'ai remarqué un manque de sensibilisation des conducteurs au handicap. J'ai vu embarquer des personnes handicapées, des personnes âgées, handicapées par le fait de l'âge, et malgré cela, certains chauffeurs démarrent très brutalement, et les gens sont culbutés. Je remarque en plus que lorsque le chauffeur est un homme, il y a beaucoup plus de nervosité que quand c'est une femme. Les femmes sont beaucoup plus douces, certainement qu'elles ont des qualités de cœur différentes.

Au niveau de Twisto, je ne sais pas s'il y a des temps de passages à respecter ou s'ils veulent respecter leurs pauses, mais la conduite des femmes est beaucoup plus souple. Ce n'est qu'un avis personnel, mais je l'ai constaté.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Je voudrais réagir sur ce sujet des modes de conduite. Nous avons demandé il y a déjà deux ans à Twisto d'organiser des formations auprès des agents de conduite (ils sont plusieurs centaines). Ces formations ont commencé. Je suis d'autant plus sensibilisé à titre personnel que j'ai perdu une grand-mère à la suite d'une mauvaise chute faite dans un bus dans une autre ville, elle avait plus de 80 ans, elle ne s'est pas remise de cet accident. Je connais donc bien ce sujet-là.

Je sais que les agents de conduite de Mobisto sont plus sensibles au handicap que les agents de Twisto. Il m'arrive d'avoir des remontées de la part d'amis qui sont confrontés à des agents de conduite qui ont des attitudes inadmissibles dans certains cas.

Mais si vous rencontrez des problèmes, faites-les remonter à la collectivité. Il faut le faire, pour qu'on puisse améliorer le système.

Sur la plus ou moins grande douceur ou sensibilité des agents de conduite selon que ce sont des hommes ou des femmes, je ne me prononcerai pas là-dessus, mais sachez qu'il y a un peu plus de femmes depuis deux ans. Depuis la mise en place en 2009 du nouveau réseau de plus de 900 000 kms de bus supplémentaires, il y a eu 70 à 80 nouveaux agents, c'est beaucoup plus féminisé qu'auparavant. Mais c'est un métier dur, avec parfois des contacts verbaux ou physiques qui sont assez difficiles pour les femmes, avec des temps de travail assez complexes à gérer, mais la profession se féminise. On pousse dans ce sens.

- **Stéphane Moreau, école des chiens guides de Normandie**: Je prends le bus ou le tram avec des déficients visuels, avec des chiens, et je suis d'accord avec les gens qui ont parlé avant. Les employés ne sont pas formés au niveau de la bande sonore, il faut leur demander de la mettre, et l'accès au bus avec le chien guide est souvent très difficile, alors qu'ils sont normalement acceptés, et souvent, les conducteurs ne sont pas au courant de cette loi.

- **Jean Voisin, Club âge d'or de l'association des sourds de Caen** : Au foyer des sourds, le cabinet de toilette n'est pas ouvert depuis le 26 juillet, je vois que les travaux sont finis.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Question importante, on note, je ne peux pas vous répondre dans l'instant, à moins que quelqu'un parmi les agents de la ville puisse répondre, mais moi, je n'ai pas de réponse. On prend note du problème.

- **Les Auxiliaires des aveugles**: A la Colline aux oiseaux, il n'y a pas d'arrêt de bus. Y a-t-il des bus qui passent ? Parce que c'est fréquenté quand même. En tant que bénévoles, on emmène des personnes à mobilité réduite ou malvoyants, et il n'y a pas d'arrêt.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Laissez-moi vos coordonnées et je vous répondrai ultérieurement.

- **Les Auxiliaires des aveugles** : Autre chose : les informations à chaque arrêt de bus ne sont pas visibles en cas de soleil. Je vous l'avais déjà signalé l'an dernier. C'est pareil pour les gens qui sont en fauteuil roulant, ils ne voient rien.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Michel Pondaven m'avait remplacé l'an dernier, mais on va faire remonter l'info.

- **Les Auxiliaires des aveugles**: Et quand le tram arrive, les personnes non-voyantes ne voient pas de numéro et il n'y a pas d'information sonore qui indique que c'est le B ou le A, alors les personnes montent parfois dans un mauvais tram.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Ça renvoie à une question générale que les personnes nous posent régulièrement pour les mêmes problèmes avec des bus.

Deux choses : premièrement, il y a une expérimentation en cours avec des systèmes d'annonces sonores sur des arrêts pour voir si on peut améliorer l'information pour les personnes malvoyantes. Deuxièmement, par le passé, il y avait des systèmes de carnet contenant des informations sur les lignes et c'est quelque chose qu'on pourrait tout à fait remettre à l'ordre du jour, si vous estimez que c'est intéressant, souhaitable, on peut tout à fait l'envisager. Nous avons créé une commission accessibilité dans laquelle nous invitons les associations de personnes à mobilité réduite, et si les associations de personnes malvoyantes estiment utile de relancer ces systèmes de carnet, rien ne s'y opposera. Je tiens à vous le dire d'ores et déjà.

- **Les Auxiliaires des aveugles** : Tout le monde ne lit pas le braille dans les personnes non-voyantes.

- **Eric Vève, président de Viacités** : Ce n'est pas une question de braille, ces carnets servaient à informer les conducteurs, qui passaient devant une personne malvoyante que la personne qui était à l'arrêt attendait tel bus avec tel numéro. C'est quelque chose qui peut être intéressant, c'est une question qui a été posée par le passé. On peut réactiver les solutions qui avaient été abandonnées, pour des raisons que je ne m'explique pas, mais nous pouvons remettre ça à l'ordre du jour.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : Ce système fonctionne en cas d'arrêt simple. Cela pose problème en cas d'arrêt multiple: quand vous mettez en tête d'arrêt, le conducteur va bien voir le numéro que vous présentez, mais si c'est un bus qui est derrière, soit il va doubler le précédent, soit il ne s'arrêtera pas.

- **Eric Vève, président de Viacités** : On peut demander aux conducteurs de veiller lorsqu'ils s'arrêtent à ces arrêts, de faire en sorte de démarrer et de franchir l'arrêt si et seulement si, il n'y a pas de personne malvoyante avec un carnet.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Eric Vève complètera par courrier comme il l'a dit, je voudrais qu'on passe maintenant à la dernière partie de notre exposé. On a parlé tout à l'heure du handicap dans tous ces aspects, ça passe par la citoyenneté pleine et entière, et la citoyenneté passe par une information complète.

Dans le cadre de la refonte générale du site internet de la ville, la question de l'accessibilité aux différents types de handicap a été travaillée.

Intervention de M. Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, direction de la communication

L'idée de mon intervention, c'est d'illustrer le souci quotidien au sein des services de la ville en matière d'accessibilité et notamment en matière d'accessibilité à l'information pour tous.

Je vais vous présenter ce qui est fait à l'heure actuelle sur le site internet, et ce qui est pensé et va être réalisé au cours de la refonte future du site internet qui devrait voir le jour d'ici quelques mois.

A l'heure actuelle, le site comporte une page qui informe sur l'ensemble des services en matière d'accessibilité sur le site. Cette page est accessible, il y a un lien sur toutes les pages du site.

Ce site comporte également des raccourcis clavier, qui sont normés et accessibles aussi sur toutes les pages du site.

Il y a une grosse partie qui présente les actions du CCAS, et notamment les actions en direction des personnes handicapées. Des dossiers, des informations, des actualités, mais aussi des enquêtes, en direction des personnes handicapées, ce qui permet à chaque personne handicapée ou non handicapée d'interagir avec les services de la ville et du CCAS.

Une rubrique présente des informations en langue des signes, traduites par l'association Ariada.

Tous les mois, une page d'actualité est mise à jour en langue des signes. Cette page comporte des informations d'actualité, mais aussi des informations en ce qui concerne les démarches administratives. Toutes ces informations sont également maintenant disponibles et accessibles sur une chaîne publique de la ville, qui a été créée le mois dernier sur Dailymotion. L'idée est que ces

informations soient facilement accessibles et qu'on puisse les retrouver notamment par le biais d'une recherche simple sur Google.

Dernier point : la vocalisation automatique de toutes les pages, avec un système qui s'appelle Read speaker. J'ai eu une personne de cette entreprise cette semaine, qui me disait que la ville de Caen était l'une des villes qui avait le plus de succès avec cet outil, qui permettait vraiment d'avoir un accès à l'ensemble des pages en vocalisation.

Voilà ce qui est présent à l'heure actuelle.

L'idée, c'est que nous allons refondre l'ensemble du site internet dans quelques mois, et dans le cadre de cette refonte, nous allons faire un gros travail pour ce qui est demandé : plus d'accessibilité sur ce site.

Cela va passer par un code informatique, qui va permettre qu'il soit plus accessible, notamment pour les navigateurs audios et textuels. Ce n'est pas encore le cas à l'heure actuelle. L'idée est aussi de donner à tout un chacun un accès beaucoup plus simple au contenu, c'est la possibilité de pouvoir lire, agrandir ou réduire la taille des caractères présents sur la page, et de pouvoir imprimer en PDF, en plus ou moins gros caractères, les informations de chaque page.

Plus d'accessibilité, c'est aussi répondre au référentiel général d'accessibilité pour les administrations, et nous avons exigé de nos prestataires de répondre à ce référentiel-là en visant la médaille bronze en matière d'accessibilité.

Evoluer vers plus d'accessibilité, c'est aussi travailler notamment sur la vocalisation du Caen Mag, qui est pour l'instant disponible sur CD, notamment auprès de la bibliothèque sonore Pierre Villey. Le travail qui est fait et qui va être réalisé les prochains mois, c'est de mettre en ligne cette vocalisation, et ainsi la rendre accessible à un plus grand nombre de personnes.

Un autre travail va être fait concernant la chaîne Dailymotion, qui s'appelle "Ville_de_caen_LSF", nous allons y intégrer plus d'information concernant les démarches administratives ainsi que plus d'actualités, notamment sur les structures périphériques de la ville : les musées, le théâtre de Caen, etc.

- Est-ce qu'il est prévu de créer des liens hypertexte pour aller sur des associations?

- **Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, Ville de Caen** : Oui, dans le cadre de la refonte du site, il va y avoir un annuaire des associations mais aussi des structures publiques.

- **Jacques Séjalon, APF** : Je voulais apporter une information, ne vous méprenez pas sur mes propos. Parmi nos 300 adhérents, seulement 42 personnes ont accès à internet, du fait du peu de ressources des personnes handicapées, certains ne peuvent pas utiliser ce matériel, donc il ne faut pas oublier non plus les autres systèmes d'informations destinées aux personnes handicapées.

- **Matthieu Le Crosnier** : Bien sûr, internet n'est pas le seul accès à l'information.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : Deux questions : Vous avez parlé de PDF, pourquoi utiliser ce format puisqu'on sait que pour les aveugles et malvoyants certains types de PDF posent de gros problèmes? Vous parlez aussi de vocalisation mais ce système se contentera-t-il de restituer l'intégralité de la page de façon automatique ce qui ne sert à rien pour des personnes qui n'utilisent pas de revue d'écran ou utilisera-t-il des moyens de stop, de redémarrage, de saut de paragraphe, etc?

- **Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, Ville de Caen** : A l'heure actuelle, l'outil utilisé est une vocalisation globale de la page.

Mais cette vocalisation ne concerne que le contenu essentiel de la page et ne reprend pas l'ensemble des titres ou blogs d'information contextuels qui sont accessibles aux voyants.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : Dernière question concernant les logiciels de revue d'écran soit textuels soit audios, avez-vous fait des tests avec les différents systèmes d'exploitation (Firefox, Linux) ou seulement avec Internet Explorer?

- **Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, Ville de Caen** : L'idée de l'accessibilité d'un site web, c'est aussi de pouvoir y accéder, quel que soit le type de navigateur et le type d'accès à l'information: maintenant, il n'y a plus uniquement les ordinateurs pour accéder à l'information, mais aussi les téléphones, les tablettes, etc. Le travail a été vraiment fait de manière globale.

- Concernant la refonte du site, ça va être un site informatif? Sera-t-il possible d'avoir un site participatif.

- **Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, Ville de Caen** : C'est en réflexion, l'outil va sûrement le permettre. L'idée principale c'est l'information mais aussi l'accès au service, de la manière la plus simple possible.

Non, ça ne veut pas dire qu'il y aura un forum, mais le participatif est en réflexion.

- **Jean Poitevin, Cécitix** : La question est importante concernant le participatif. Car à une époque, il y avait des soucis pour les aveugles et malvoyants, pour l'accès aux formulaires pour des demandes de différents papiers administratifs, on était obligé de passer par la personne qui s'occupait de l'informatique, car ça ne fonctionnait pas directement à travers l'ordinateur.

- **Matthieu Le Crosnier, webmaster éditorial, Ville de Caen** : Dans le cadre de notre demande d'accessibilité auprès de nos prestataires, l'accès aux formulaires par tous est une exigence du cahier des charges.

- **Gérard Fleury, vice président de l'Ariada** : Notre association recouvre la Basse et la Haute-Normandie et compte 15 salariés en CDI. Ma question était pour Monsieur Deterville.

La surdité est un handicap assez lourd à porter, d'autant plus lourd qu'il ne se voit pas, surtout quand on est sourd total ou sourd profond. Quand on parle d'accessibilité et aussi d'égalité, il serait souhaitable, par les moyens modernes de télécommunication (et cela existe maintenant), que les sourds puissent téléphoner aux entendants et que les entendants puissent téléphoner aux sourds.

C'est-à-dire, ce que sont en train de faire les personnes qui signent en LSF et les personnes qui traduisent par la vélotypie ce que je suis en train de dire, pourrait être fait grâce à un écran d'ordinateur. Cela existe dans de grandes villes pour les mairies, la police municipale, ce qui permet aux sourds de communiquer avec les employés.

Sinon, ils doivent faire appel à une interprète mais ça coûte cher, ce n'est pas toujours possible car il faut au préalable prendre rendez-vous et on n'est pas du tout dans une égalité citoyenne.

Le téléphone pour sourd, au travers d'un centre relais, c'est efficace, ça fonctionne à merveille.

Ma seule question c'est à quel délai la réalisation de ce système que la communauté sourde attend et demande?

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : La réflexion est engagée, on en a conscience. Il y a un double aspect : il y a l'aspect rapport citoyen/administration, il y a nécessité d'une formation de certains agents de guichets à la possibilité de communiquer avec une personne sourde. Et il y a l'aspect des agents de la ville qui sont en situation de handicap de pouvoir communiquer mieux et plus facilement avec d'autres collègues de la ville ou avec l'extérieur.

Ce travail est engagé, mais il faudra passer un marché public. Il y a plusieurs offres de ces services, il faut mettre les choses sur la table et faire les rapports coûts/avantages entre les différentes formules.

Vous m'aviez présenté votre possibilité, il y a quelques semaines une autre société qui intervient à partir de l'Ile-de-France qui propose aussi ce genre de service m'a présenté leur offre.

La technicité est tout à fait au point, maintenant il faut voir, dans le cadre des arbitrages budgétaires, quel système nous retenons.

- **Gérard Fleury, Ariada** : Nous ne sommes qu'une humble association, ce n'est pas notre activité, il y a deux grands opérateurs : Websourd et Tadéo. Et tout ce que nous souhaitons c'est que ça fonctionne, peu importe l'opérateur.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : J'ai bien compris, Madame Houley peut peut-être compléter, elle suit ce dossier.

- **Isabelle Houley, directrice adjointe du CCAS** : Nous allons proposer prochainement à la municipalité un programme global d'amélioration de l'accessibilité et de l'accueil des personnes sourdes dans les services de l'Hôtel de ville. Cela passe par l'acquisition d'équipements individuels et collectifs, par des boucles magnétiques par exemple au sein du conseil municipal et par la proposition de faire l'acquisition de matériel qui permette d'avoir un relais avec une plate-forme pour réaliser un dialogue en langue des signes.

Nous allons proposer un programme sur 3 ans avec différentes phases d'équipement. Et dans le cadre de cette acquisition de matériel permettant l'accès à une plate-forme relais, ça passera par un appel d'offre bien entendu.

- **Gilles Deterville, maire-adjoint aux affaires sociales** : Dernier point, le maire l'a dit... La ville a édité et refondu successivement au fil des ans un certain nombre de guides thématiques: on a édité un guide "seniors-retraités" au mois de septembre, un guide de la petite enfance, un guide des loisirs, un guide des sports.

Ils sont disponibles toujours dans leur version papier, mais cela n'empêche pas d'autres techniques: ils sont mis en ligne sur le site internet de la ville.

Mais il n'existait pas sur Caen de guide relatif au handicap. Ce travail a été fait, c'est un travail très complexe, car on l'a voulu le plus exhaustif possible.

Il comporte plusieurs chapitres: s'informer, se déplacer, apprendre, travailler, se loger, vivre au quotidien, se soigner, sortir (loisir culture et sport) et un répertoire des associations de personnes en situation de handicap.

Tous les partenaires de la ville qu'ils soient publics, institutionnels, associatifs, sont cités pour les équipements ou services qu'ils mettent à disposition de nos concitoyens, sur le territoire de la ville et même, sur la partie loisirs, sur le territoire de l'agglomération.

Des pictogrammes sont indiqués pour indiquer lorsqu'une personne se rend dans un service s'il est équipé ou s'il y a du personnel formé, y compris pour le pictogramme le moins connu, celui du pictogramme représentant le handicap mental.

Le support papier est disponible aujourd'hui, tiré à 5000 exemplaires. Il sera transmis dans vos associations et dans les lieux d'accueil du public dans les administrations municipales et sera en ligne la semaine prochaine sur le site internet de la ville.

Et il y aura une édition gros caractères, une édition braille et une édition audio sur CD afin que tous les supports puissent être accessibles.

Je remercie Karine Saliot qui a fait un travail difficile. Il fallait collecter et valider toutes ces informations auprès de nos partenaires. Je remercie également le service communication de la ville et sa directrice, qui a mis en forme cette information afin de la rendre attractive.

Ce guide n'a pas vocation à vivre dix ans, il sera l'objet d'une refonte aussi souvent que nécessaire, mais pour les deux ou trois prochaines années, c'est un document qui sera fort utile.

Je sais que la maison du handicap est très intéressée par ce guide, car elle a fait son propre guide il y a quelques mois, mais dans un esprit réglementaire et ils avaient remarqué que parfois on les interrogeait sur les services au niveau de la ville et l'agglomération et que ce guide n'existait pas.

Merci à ceux et celles qui y ont contribué. N'hésitez pas à le diffuser auprès de vos adhérents, de vos proches.

Un dernier point, je disais tout à l'heure que les Etats généraux du handicap étaient également l'occasion pour vous de poser des questions, vous en avez posé de nombreuses ce matin.

L'année dernière, j'avais demandé qu'il y ait un suivi précis de toutes les questions qui avaient été posées. Il y en avait une douzaine et je m'étais promis d'en faire le compte rendu, si j'en avais le temps, des réponses à ces questions.

Une des questions majeures de l'année dernière concernait l'accessibilité à la gare de Caen.

Il y a 8 millions de travaux engagés sur la gare: ils ont commencé en 2011. Un premier ascenseur a été réalisé au quai n°1, les ascenseurs aux quais n°2, n°3 et 4 seront réalisés dans les prochains mois ainsi que les rampes d'accès. Le fameux escalier mécanique a été remplacé également, tous ces équipements seront conformes et mis en cohérence pour une accessibilité totale de la gare fin 2012, avec les aménagements connexes sur la partie sud de la gare.

Les autres questions, je ne peux pas toutes les évoquer.

Par exemple le nouveau cinéma Rives de l'Orne sera-t-il accessible ? La réponse est évidemment oui pour le handicap physique sinon, le permis de construire n'aurait pas été délivré. Mais les autres handicaps doivent être pris en compte aussi.

Les autres réponses seront jointes aux actes des états généraux que vous recevrez dans l'exhaustivité de ce qui s'est dit, puisque cette séance a été enregistrée. Vous le recevrez dans quelques mois, car le travail de retranscription est assez long.

Je remercie les vélotypistes et les personnes qui ont fait la traduction en langue des signes.

Je vous invite maintenant à un pot de l'amitié dans la salle d'à côté.

ANNEXE

Synthèse des questionnaires de satisfaction 2011 (15 réponses)

Suivi des questions ou remarques posées lors des Etats généraux du handicap 2010

SYNTHESE QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION 2011

Êtes-vous satisfait du déroulement des Etats généraux du handicap ?

Les thématiques abordées:	oui	100%
	non	

L'accueil:	oui	93%
	non	
	Non renseigné	7%

L'horaire proposé:	oui	87%
	non	6,5%
	Non renseigné	6,5%

L'accessibilité:	oui	87%
	non	
	Non renseigné	13%

La durée :	oui	67%
	non	6,5%
	Non renseigné	26,5%

Les débats/échanges :	oui	93%
	Non	
	Non renseigné	7%

L'organisation :	oui	100%
	non	
	Non renseigné	

Renseignements signalétiques:

Vous êtes :	une femme	33%
	un homme	67%

Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?	18 - 40 ans	13%
	41 - 60 ans	27%
	Plus de 60 ans	60%

Etes-vous :	un membre d'association	73%
	un professionnel (à préciser) :	27%

Commentaires sur l'action:

Positifs:

"Très bien sauf la ponctualité quant à l'heure de commencement du débat".

"Très bonne initiative".

"Déroulement conforme aux objectifs généraux".

"Pause de 10 min nécessaire. On voit le chemin parcouru et le restant à faire. Intéressant".

Négatifs:

"Proposer des thèmes par ateliers permet de respecter les horaires".

"Trop long. Accueil café plus matinal (9h) pour terminer plus tôt. Très bonne écoute des responsables mais comment limiter les bavards? Questions multiples et répétitives".

"Imprécisions en terme budgétaire".

Sujets à aborder lors des prochains états généraux:

"Insister sur la formation et l'écoute de tous les accueillants (enseignants, animateurs de loisirs, commerçants, agents) et sensibiliser le public y compris à propos du handicap mental".

"Logement".

"Santé".

"Mesures des demandes des personnes handicapées. Aspect scientifique. Statistiques".

"La reprise des 3èmes états généraux: voir ce qui a été fait et ce qui reste à faire".

"Prise en charge loisirs handicap mental enfants et adultes".

Suivi des questions ou remarques posées lors des Etats généraux du handicap 2010

Où en sont les travaux d'accessibilité à la gare de Caen?

Un ascenseur et un escalier mécanique ont été installés à hauteur du quai n°1.

Quatre nouveaux ascenseurs vont prochainement être installés sur les quais n°2, n°3 et n°4.

Sont également prévues la mise en place de deux autres escaliers mécaniques, de bandes d'éveil pour les malvoyants, la suppression de cinq marches dans le souterrain qui mènent de l'arrière à l'avant de la gare et l'installation de deux rampes.

Coût de l'ensemble de l'opération estimé à 8 millions d'euros.

Mise en service effective de tous ces équipements prévue pour fin 2012.

Concernant le stationnement à la gare de Caen, deux emplacements sont d'ores et déjà placés à proximité de l'entrée de la gare (1 place devant le n° 58 et 1 place à proximité du nouvel aménagement pour les taxis). Les deux emplacements auparavant placés après la station Véol ont été rapprochés de l'entrée.

Remarque concernant l'accessibilité des bureaux de vote, notamment pour les personnes handicapées mentales

La loi du 11 février 2005 précise que les personnes handicapées doivent pouvoir voter de façon autonome, quel que soit leur handicap. Ses textes d'application précise que le président du bureau de vote prend toute mesure utile afin de leur faciliter ce droit.

Les bureaux et les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de ce handicap, notamment physique, sensoriel, mental ou psychique, dans des conditions fixées par décret.

Chaque bureau de vote doit être aménagé de manière à permettre aux personnes en fauteuil roulant de pouvoir y accéder sans difficultés.

Au moins un isoloir, les machines à voter, l'urne doivent être accessibles à tous les électeurs handicapés.

De plus, il est possible qu'un électeur atteint d'une infirmité certaine se fasse assister par un électeur de son choix au moment de l'accomplissement des formalités de vote, y compris pour l'apposition de la signature sur la liste d'émargement.

Le service Elections de la ville est prêt à étudier les suggestions des associations permettant d'améliorer l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées.

Manque d'accessibilité des cabinets médicaux

Le Réseau de services pour une vie autonome (RSVA) a travaillé sur la question de l'accessibilité des cabinets médicaux. Un questionnaire a été envoyé aux médecins généralistes.

La cellule handicap voirie a été sollicitée afin de compléter les informations concernant l'accessibilité extérieure autour du cabinet médical (indication de la place de stationnement réservé la plus proche, de la qualité du cheminement...).

Lenteur dans le traitement des dossiers MDPH

Des fonds supplémentaires ont été débloqués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Remarque sur la nécessaire amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées mentales (notamment par la signalétique dans les espaces publics et par une formation du personnel d'accueil).

Un plan de formation concernant l'accueil des personnes handicapées mentales dans les services municipaux est prévu pour l'ensemble du personnel d'accueil de la Ville et du CCAS. Cette demande a été transmise à la DRH.

Manque d'accessibilité pour les sourds et malentendants (pas de boucles magnétiques dans les salles de spectacles et de conférences, pas assez de films en français sous-titré)

Au niveau de la ville, un plan pluriannuel (2012-2014) destiné à améliorer l'accueil des personnes sourdes et malentendantes dans les principaux services municipaux va être prochainement soumis à la municipalité (boucles magnétiques sur les guichets d'accueil, salle du conseil municipal, auditorium du musée des beaux-arts, 2 salles de réunion de la Maison des Associations, système de visio-guichet permettant de mettre l'usager sourd en relation avec un interprète en langue des signes française).

Concernant les cinémas, le Lux et le Café des Images vont s'équiper en 2012 de boucles magnétiques. Le Lux proposera également à partir du second semestre 2012 des séances avec des sous-titres en français.

Le nouveau cinéma dans le projet "Rives de l'Orne" sera-t-il bien accessible?

Oui pour le handicap moteur et les autres types de handicap doivent être pris en compte.

Combien de logements accessibles à Caen?

La Maison de l'Habitat a envoyé des questionnaires aux différents bailleurs sociaux de Caen en 2010: 691 logements accessibles dans le parc public.

Pour le parc privé, une étude sera menée prochainement par un stagiaire afin de récolter les mêmes données auprès des agences immobilières, syndicats, notaires...

Problème de stationnement au théâtre (n'est pas aux normes + piquets gênants) et besoin de davantage de places de stationnement devant la MDPH.

Deux places ont été aménagées aux normes le long du théâtre, rue de l'Oratoire.

Deux places supplémentaires ont été aménagées devant la MDPH, ce qui porte à 6 le nombre de stationnements réservés aux personnes handicapées.

Problème de stationnement devant la gare routière des Bus Verts

Cet endroit étant entouré de voies d'accès, il est difficile d'y prévoir des places de stationnement.

Voir les stationnements réservés les plus proches: à côté de l'entrée de la gare SNCF.

Avancées dans le domaine de l'emploi

Expérimentations avec un employeur public pour l'emploi de jeunes autistes

Partenariat avec le milieu protégé

Le CCAS et la ville ont finalisé une convention pluriannuelle avec le FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique) afin d'améliorer l'insertion des travailleurs handicapés au sein de la collectivité.

Au terme de la convention, la ville s'engage à parvenir à un taux d'emploi direct de 4,93 % et un taux d'emploi indirect de 5,03% et le CCAS à un taux d'emploi direct de 4,34% et un taux d'emploi indirect de 4,58%.

Accessibilité relative au pôle santé de la Grâce de Dieu (salles de kiné et cabinets des médecins trop petits pour les personnes en fauteuil roulant électrique, pas de table de consultation réglable en hauteur)

Les bâtiments ont été construits selon les normes de la loi de 2005. Une sensibilisation des médecins serait nécessaire pour qu'ils équipent au mieux leurs cabinets.